



**Conseil communal du 21/02/2022
Communiqué de presse**

Point 1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 21 décembre 2021 – Vote

Point 2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – Modifications – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février 2022 une nouvelle version coordonnée du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Cela fait suite au décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre aux organes de se réunir à distance.

Point 3. ASBL Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés – Prise en charge des frais d'hébergement – Renouvellement de la convention de partenariat – Ratification – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies ratifiera ce lundi 21 février 2022 la délibération du collège communal du 20 janvier 2022 concernant le renouvellement de la convention de partenariat pour la prise en charge des frais d'hébergement et ce afin de répondre à la demande de l'ASBL Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés.

Cette ASBL demandait, en effet, une intervention financière dans les frais d'occupation de « La Fermette » sise à Braine-le-Comte, dont les locaux ont permis d'abriter des migrants durant les mois d'hiver.

Une convention a déjà été prise à ce sujet pour les mois de février et mars 2021.

La présente convention concerne la période du 5 janvier au 2 février 2022. Après cette période, les réfugiés retournent chez les bénévoles.

Au total, le montant pour l'année 2022 s'élève à 725€ et est à partager entre les Villes de Soignies et Braine-le-Comte, soit 362,5€ à charge de la Ville de Soignies.

Point 4. Finances – Vérification de caisse – 3^e trimestre 2021 – Communication

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce lundi 21 février 2022 des vérifications de caisse pour le 3^e trimestre 2021.

Il s'agit principalement d'une formalité administrative.

Point 5. Fiscalité communale – Règlement-taxe sur les entreprises d'exploitation de carrières – Exercice 2022 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février 2022 le montant total de la taxe communale sur les entreprises d'exploitation de carrières pour l'exercice 2022.

Depuis 2016, la Région wallonne prenait en charge elle-même le paiement des taxes communales sur les carrières pour compenser l'introduction de la taxe kilométrique pour les camions, une mesure qui touche le secteur carrier.

Une aide qui a malheureusement, pour les entreprises de granulats et les Carrières, été revue par la circulaire du 29 octobre 2021.

Alors que l'année dernière, la Région prenait encore 80% à sa charge, la compensation octroyée désormais par la Région wallonne est réduite à 60% et passera à 40% en 2023.

La région prendra donc en charge pour l'exercice 2022 : **191.155€**

Le solde sera à charge des secteurs carriers et de granulats, pour un montant de **127.436€**.

Notons que la partie à charge du secteur carrier sera répartie entre les différentes entreprises, en fonction de leur tonnage de production.

Point 6. Finances – Désaffectation de soldes d'emprunts – Approbation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février 2022 l'approbation de la désaffectation de soldes d'emprunts utilisés pour courvir des dépenses extraordinaires.

Le montant total s'élève à **42.954€** et sera versé dans le fonds de réserve extraordinaire pour des investissements futurs.

Point 7. Marchés publics – Travaux d'égouttage du chemin Sauterre à Soignies – Approbation des conditions et du mode de passation – Ratification – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies ratifiera ce lundi 21 février 2022 la décision du Collège communal du 20 janvier 2022 adoptant les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de travaux d'égouttage du chemin Sauterre à Soignies.

Le marché porte sur les travaux d'égouttage en voirie et dans les champs, ainsi que sur la remise à neuf de la voirie.

Le montant estimé de ce marché est de **248.427€** TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 et sera financé par emprunt.

Le marché sera lancé par procédure ouverte.

Point 8. Marchés publics – Royal Soignies Sports – Renouvellement des vestiaires – Aménagement d'un terrain de football en herbe synthétique – Rugby Club Soignies – Transformation d'un synthétique football en synthétique rugby – Approbation de l'avant-projet – Ratification – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies ratifiera ce lundi 21 février 2022 la décision du Collège communal du 27 janvier 2022 approuvant l'avant-projet du marché "Royal Soignies Sport: Démolition et reconstruction d'un ensemble de vestiaires et de locaux annexes – Royal Soignies Sports: travaux d'aménagement d'un terrain de football en herbe en synthétique – Rugby Club Soignies: transformation d'un synthétique football en synthétique rugby ».

Le marché de cet avant-projet porte sur la démolition et la reconstruction d'un ensemble de vestiaires et de locaux annexes, ainsi que sur les travaux d'aménagement d'un terrain de football en herbe en synthétique et la transformation d'un synthétique football en synthétique rugby.

Les montants estimés de ce marché sont :

- pour les travaux d'aménagement d'un terrain de football en herbe en synthétique et la transformation d'un synthétique football en synthétique rugby : **1.539.231€** TVA comprise
- pour les vestiaires de Soignies Sports : **685.160€** TVA comprise

Ce projet devrait être subsidié par le SPW ainsi que la Province.

Le crédit était d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021 et sera réadapté en modification budgétaire selon le subside obtenu.

Le financement se fera par emprunt et subsides.

Point 9. Marchés publics – Réaménagement de la Place Wauters – Acquisition de bornes automatiques – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de fournitures portant sur l'acquisition de bornes automatiques dans le cadre du réaménagement de la Place Joseph Wauters.

Le marché porte sur la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service d'un ensemble complet de bornes escamotables en domaine public ainsi que les éléments annexes, tels que le système de télécommande, le totem de contrôle d'accès, la machinerie et la signalisation du dispositif.

Le montant estimé de ce marché est de **36.058€** TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 et sera financé par emprunt.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Point 10. Marchés publics – Presbytère de Naast – Travaux de restauration de toiture – Versant arrière – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de travaux de restauration de la toiture du versant arrière du presbytère de Naast.

Le marché porte sur les travaux de restauration de la toiture du versant arrière du presbytère de Naast.

Le montant estimé de ce marché est de **39.833€** TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 et sera prélevé sur fonds de réserve.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Point 11. Marchés publics – Marché de services – Désignation d'un auteur de projet pour l'extension de l'école de Casteau – Chaussée de Bruxelles, 126 – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février 2022 les conditions et le mode de passation d'un marché de services en vue de la désignation d'un auteur de projet pour l'extension de l'école communale de Casteau (Chaussée de Bruxelles, 126).

Le marché porte sur la désignation d'un auteur de projet pour l'extension de l'école communale de Casteau (chaussée de Bruxelles, 126).

Le montant estimé de ce marché est de **69.333€** TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 et sera prélevé sur fonds de réserve.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Point 12. Marchés publics – Parc Pater – Restauration des maçonneries du mur d’enceinte contre les habitations de la rue des Chauffours – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de travaux portant sur la restauration des maçonneries du mur d’enceinte contre les habitations de la rue des Chauffours.

Le marché porte sur la restauration des maçonneries du mur d’enceinte contre les habitations de la rue des Chauffours.

Le montant estimé de ce marché est de **95.577€** TVA comprise.

Le crédit est d’ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2022 et sera financé par emprunts.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Point 13. Marchés publics – Centrale d’achat unique SPW SG – Nouvelle convention d’adhésion et nouvelles règles de fonctionnement – Approbation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février 2022 la nouvelle convention d’adhésion à la Centrale de marchés de la Région Wallonne.

Le marché porte sur l’approbation de la nouvelle convention d’adhésion à la centrale d’achat unique SPW Secrétariat Général et aux nouvelles règles de fonctionnement (manifestation de son intérêt pour les marchés à lancer et communication des quantités maximales de commandes).

Cette convention, conclue à titre gratuit et pour une durée indéterminée, donnera accès aux différents marchés transversaux pour lesquels la Région wallonne agit en qualité de centrale d’achat.

Point 14. Patrimoine – Renouvellement GRD – Candidat à proposer à la CWAPE – Ratification – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies proposera ce lundi 21 février 2022 la candidature de ORES pour le renouvellement du gestionnaire de réseau de distribution Gaz/Electricité à l’approbation de la Commission Wallonne pour l’Energie (CWAPE).

Ores étant le seul gestionnaire de réseau de distribution (GRD) ayant répondu à la candidature.

Point 15. Patrimoine – Rétrocession de voirie – Lotissement Bonnami sis chemin du Garde à Horrues – Utilité publique – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février le projet d'acte de rétrocession de voirie sis chemin du Garde à Horrues.

Cette parcelle de voirie a été créée dans le cadre du projet immobilier « Lotissement Bonnami ». Se trouvant dans le domaine public de la Ville de Soignies, cette parcelle sera rétrocédée à la Ville conformément au plan de division établi par le Cabinet de géomètre Meunier.

Point 16. Patrimoine – Résidence Charlie – Projet Arborescence – Chaussée du Roeulx – Proposition de mise en gestion à l' AIS Promo Logement – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février 2022 la mise en gestion d'un appartement de la Résidence Charlie à l' AIS Promo-Logement et le mandat de gestion d'immeuble y correspondant.

Points 17 et 18. Patrimoine – ZIT Cafenière – Gestion des emprises – Parcelle 445P – Principe de l'acquisition/Principe d'indemnité locative – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février le principe d'acquisition de la parcelle cadastrée B445P, dans le cadre de la Zone d'immersion temporaire (ZIT) Cafenière.

Cette parcelle est incluse dans la zone inondable créée par la Zone d'immersion temporaire (ZIT) dont le but est d'épargner le centre-ville d'une possible montée des eaux de la Senne. Cette acquisition d'utilité publique permettra donc de poursuivre la lutte contre les inondations.

L'acquisition de ce terrain sis à Soignies, Champs des Communes, se fera pour un montant de 53.575€, hors frais du Comité d'acquisition et est d'ores et déjà inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022.

Enfin, l'indemnité locative s'élève à 13.224€ et sera versée à l'agriculteur occupant le bien à titre de locataire en vertu d'un bail écrit.

Points 19 à 23. Mobilité – Règlements complémentaires sur le roulage à la chaussée d'Enghien et au chemin de l'Île du diable – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février différents règlements complémentaires sur le roulage.

1. Chaussée d'Enghien :

- La Mise en priorité de la Chaussée par rapport aux voiries y aboutissant, entre le Boulevard Roosevelt et la RN57
- La réservation de la circulation aux piétons et cyclistes de la partie de la voie publique en saillie existant du côté pair entre la chaussée de Lessines et le chemin de l'Epinois
- La délimitation d'une zone de stationnement au sol, du côté impair, entre l'opposé du n° 156 et le n° 151
- La limitation de la vitesse maximale autorisée à 70 km/h entre la RN57 et l'entrée dans l'agglomération de Soignies

2. Chemin de l'Île du Diable :

- la division de la chaussée en deux bandes de sélection (vire-à-droite, vire-à-gauche) à son débouché sur le chemin de la longue borne (îlot séparateur triangulaire)

Point 24. Cadre de vie – Permis d'environnement de classe 2 – Demande d'augmentation de la capacité de production de granulats – CCB – Chemin des carrières 1 à 7063 Neufvilles – Approbation de la convention relative aux aménagements de voiries au chemin du Clypot, au chemin des Horrutois et à la rue de Neufvilles – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 21 février 2022 la convention ainsi que les annexes y afférents, dans le cadre du permis d'environnement de classe 2 demandé par CCB.

Point 25. Boucle du Hainaut – Etat de la situation – Information

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce lundi 21 février 2022 des dernières actualités concernant la boucle du Hainaut.

- Le mardi 25 janvier : Trois rencontres successives entre le Ministre Borsus, REVOLHT, les agriculteurs et les élus + Présentation par Madame Menelika Bekolo Mekomba de son travail.
- Le vendredi 28 janvier: Conférence des Bourgmestres « Debriefing »
- Le lundi 31 janvier: La conférence des Bourgmestres sort un communiqué de presse demandant d'étudier en détail la seconde alternative proposée par REVOLHT.
- Le mardi 1er février : Madame Bekolo présente son rapport d'analyse au Parlement Wallon.
- Le mardi 1^{er} février : Plusieurs Députés de la Région interpellent le Ministre Borsus sur la différence entre le rapport de Madame Bekolo et la restitution en commission et sur ce revirement de situation.
- Le vendredi 04 février, IDEA et IDETA adressent un courrier au Ministre Borsus, au nom de la conférence des Bourgmestres, afin de repréciser leur demande visant à analyser de manière profonde la seconde alternative proposé par REVOLHT.
- Le dimanche 13 février : l'ASBL REVOLHT adresse un courrier au Ministre Borsus faisant part de leur incompréhension face au revirement de position de Madame Bekolo.
- Le mardi 15 février : l'ASBL REVOLHT lance une pétition qui compte, une semaine plus tard, plus de 2.500 signatures.
- Le mardi 15 février : Présentation par Elia de ses projets et demande au Ministre Borsus de trancher.
- Le mardi 15 février : Les Députés Laurent Devin et Sophie Pécriaux sortent un communiqué de presse demandant aux Ministres Borsus et Tellier :
 1. de challenger la proposition de Revolht comme l'a été le projet d'Elia
 2. de communiquer les résultats de l'étude de l'ISSEP visant à caractériser l'hypersensibilité aux champs magnétiques et ceux de l'étude de l'école de santé publique de l'ULB sur l'impact des champs électromagnétiques.
- Prochainement : Le Ministre Borsus envisage de s'entretenir avec la Ministre Zuhail Demir, son homologue flamande, qui est concernée par le projet Ventilus.

Point 26. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 27. Communications